



Fédération Française de Cyclisme

TÉL. 94.46.27.19

Comité Départemental
Cycliste du Var

Immeuble « L' Hélianthé » - La Rode

Rue Emile Ollivier
83000 TOULON

Tour du VAR 2008

COMMUNIQUE N°2

REGLEMENT : **G.P.M.** (uniquement pour les cadets)

Un classement de la montagne sera établi par addition de points lors des différentes étapes
Ce-celui-ci sera « sponsorisé » par le magasin de cycles "CYC'IN" de La Valette
Un maillot de "leader" sera attribué au classement général à chaque étape

Mode d'attribution des points

1° étape : DRAGUIGNAN – 23 mars

2eme passage sur la ligne d'arrivée : 6 – 4 – 2 – 1

7eme « « « « « : 5 – 3 – 1

2° étape : CARCES – 6 Avril

2eme passage au haut du village : 5 – 3 – 1

3ème passage « « « : 4 – 2 – 1

3° étape : SEILLANS – 13 Avril

2ème passage à la Cougnasse : **8** - 6 – 4 – 2 – 1

3ème passage « « « : 6 – 4 – 2 – 1

4° étape : DRAGUIGNAN – 8 Mai

2eme passage à la cote avant la ligne d'arrivée : 6 – 4 – 2 – 1

7eme « « « « « « « « « : 5 – 3 – 1

5° étape – LA SEYNE – 1 juin

2^{er} passage a la côte du Camp : 6 – 4 – 2 – 1

3^{ème} « « « « « « : 5 – 3 – 1

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés de la façon suivante

- 1 – le premier GPM (2ème passage à la Cougnasse) de Seillans
- 2 – le premier GPM de La Seyne (2^{er} passage au sommet du Camp)
- 3 – le premier GPM de Draguignan (8 Avril)
- 4 – Le plus jeune

Le responsable du Tour du VAR
Minimes-Cadets
Mr GHIGO Adrien